



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aluminium

Question écrite n° 2244

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle tout particulière l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les dangers de l'aluminium sur la santé humaine. En effet, selon certains médias, il apparaîtrait que ce problème se poserait avec de plus en plus d'insistance en terme de santé publique.

L'aluminium, très présent dans notre vie quotidienne, et notamment dans de très nombreux produits cosmétiques, la conservation des aliments, l'agroalimentaire et la pharmacie (dans certains vaccins, etc.) serait le responsable sur de plus ou moins longues échéances d'une élévation anormale de cas de démences séniles précoces au sein de la population française. En effet, au contact de la peau (via les cosmétiques), injecté (via les vaccins), ingéré (via la nourriture ou les médicaments), les molécules d'aluminium auraient la propension de se fixer dans la zone cérébrale des sujets concernés. A terme, cette accumulation serait la source de ces nouvelles démences séniles précoces. Compte tenu du manque d'information qui caractérise ce dossier, elle lui demande de faire toute la lumière à son sujet, et de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre le concernant.

Texte de la réponse

Les propriétés chimiques et physiques de l'aluminium conduisent à sa large utilisation dans divers domaines : médicaments, additifs alimentaires, traitement de l'eau destinée à la consommation humaine, constituants d'ustensiles de cuisine, etc. Le rôle de l'aluminium dans la survenue de troubles neuro-psychiques chez les patients dialysés a été démontré (encéphalopathie des dialysés). Son rôle éventuel dans d'autres pathologies liées à une dégénérescence du système nerveux, telles que la maladie d'Alzheimer, a été étudié sans que le rôle de l'aluminium par rapport à d'autres facteurs de risque (génétique, immunitaire...) ait été établi. Une vingtaine d'études épidémiologiques menées dans différents pays pour vérifier l'hypothèse que l'aluminium dans l'eau de boisson serait un facteur de risque pour la maladie d'Alzheimer n'ont jusqu'à présent pas mis en évidence un lien de causalité entre l'aluminium et cette maladie. Toutefois, en ce qui concerne le traitement de l'eau potable, la réglementation française impose le respect de limites (200 ug/l en aluminium total) fixées par la directive européenne du 3 novembre 1998 relative aux eaux destinées à la consommation humaine. En avril 2001, des instructions ont été transmises aux services préfectoraux afin de renforcer le contrôle de ce paramètre et de dresser un bilan de son application. Dans ce contexte, le ministère de la santé a saisi l'Institut de veille sanitaire (InVS), l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) et l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) pour faire le point sur l'état des connaissances sur cette question, tant en termes de nouvelles études spécifiques d'évaluation qu'en termes de données d'exposition du consommateur. Un bilan d'ensemble de cette expertise conjointe devrait être dressé en fin 2002.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2244

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 septembre 2002, page 2983

Réponse publiée le : 21 octobre 2002, page 3765